

Bernard Rappaz ne pèse plus que 61 kilos. Il n'a jamais frôlé la mort de si près

Sa fille lui a dit «au revoir» et non «adieu»

MOBILISATION Hier après-midi, la fille du prisonnier et trois proches ont rendu visite à Bernard Rappaz. Alors que le Valais campe sur ses positions, plusieurs personnalités hors du canton lancent un appel à Esther Waeber-Kalbermatten.

Stéphanie Germanier
stephanie.germanier@edipresse.ch

Bernard Rappaz a perdu 30% de sa masse corporelle et ne pèse plus que 61 kilos. Selon son avocat, Aba Newman, le Valaisais voit encore les contours malgré une vision floue, mais il n'a plus l'énergie de parler au-delà de dix minutes d'affilée. «Je ne l'ai jamais vu si maigre. J'ai peur pour lui», confie Maggie Loretan, l'ex-compagne du chansonnier, qui a rendu visite au prisonnier hier avec deux autres proches et sa fille. «Vanessa a peur de perdre son père», témoigne encore la Haut-Valaisanne.

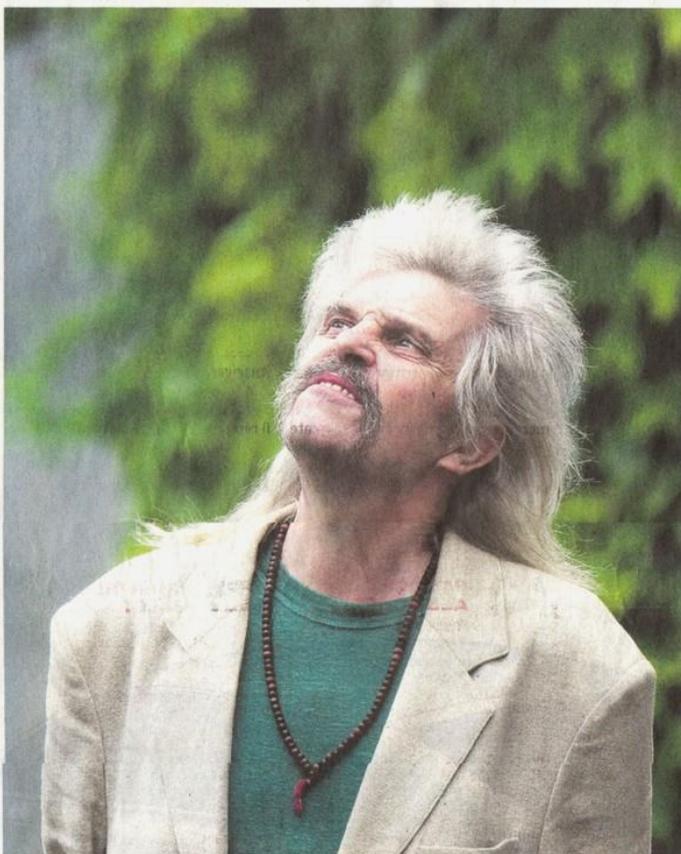
Pas question de convaincre ou de pleurer pour la jeune fille de 12 ans. «Depuis qu'elle est née, Vanessa a vu son père mener son combat. Elle ne lui a pas demandé de manger. Elle lui a plutôt fait des câlins, des dessins et lui a apporté des photos, vu que ses affaires n'ont pas suivi depuis qu'il a été transféré du Valais à Genève», raconte Maggie Loretan.

«Vanessa ne lui a pas demandé de manger. Elle lui a fait des câlins et des dessins»

MAGGIE LORETAN, MAMAN DE LA FILLE DE BERNARD RAPPAZ

«C'est une enfant toute belle et courageuse. Très mature. Nous devons tous nous battre pour qu'elle garde son papa», clame encore Jean-Charles Rielle, qui a rencontré la mère et la fille hier à midi avant de les déposer devant les HUG. Le conseiller national genevois, médecin de profession, se débat depuis une semaine pour sauver Bernard Rappaz. Si les proches du chansonnier connaissent assez bien le personnage pour savoir qu'il ne pliera pas si facilement à leur injonction, leur visite avait tout de même pour but de lui faire reprendre le chemin de la vie malgré l'inflexibilité de la justice valaisanne. Cette dernière menaçait encore vendredi soir les médecins genevois de poursuites judiciaires s'ils continuaient à s'obstiner à ne pas nourrir de force le prisonnier.

Aux côtés des proches, d'autres personnalités sortaient hier aussi du bois pour dire leur incompréhension face à la décision de la justice valaisanne. Après Jean-Charles Rielle, qui avait lancé un appel d'urgence le week-end dernier dans nos pages, c'est l'ancienne politicienne Verte Anne-Catherine Menétrey-Savary qui a pris la plume pour interpeller la conseillère d'Etat Esther Waeber-



Bernard Rappaz a reçu hier la visite de sa fille de 12 ans, de son ex-compagne et de deux autres proches. Tous sont très inquiets pour lui.

Jean-Christophe Betsi/Keystone

Kalbermatten. «J'ai le sentiment que, si Bernard Rappaz venait à mourir, ce serait une catastrophe pour tout le monde. Pour lui, pour ses proches, pour vous, pour la justice et pour nous tous qui suivons de loin ce bras de fer insupportable», écrit celle qui fut conseillère nationale. Jointe hier,

Anne-Catherine Menétrey-Savary reconnaît qu'elle n'a pas de sympathie particulière pour Bernard Rappaz et les actes pour lesquels il est aujourd'hui emprisonné. Au contraire même. Mais qu'elle s'est manifestée spontanément tant le risque de laisser mourir cet homme dans ces condi-

tions lui semblait insupportable. «Je ne veux absolument pas faire un coup d'éclat médiatique, mais j'aurais eu l'impression d'être lâche si je ne m'étais pas manifestée», explique la Verte.

Avant tout préoccupé par la défense du corps médical qu'il repré-

MÊME LE VALAIS RELIGIEUX RESTE INFLEXIBLE

INTRANSIGEANCE Dans les rues valaisannes, on n'en parle plus ou plus que pour dire «qu'il crève». Et, du côté des autorités valaisannes, c'est silence radio. Esther Waeber-Kalbermatten a redit mercredi lors d'une conférence de presse qu'elle n'interromprait pas la peine de Bernard Rappaz. Hier soir, la conseillère d'Etat ne souhaitait pas s'exprimer de nouveau. Quant aux députés du Grand Conseil, qui devront statuer sur la demande de grâce du prisonnier le 18 novembre prochain, ils n'ont pas l'intention d'aller plus vite que ne le dicte la procédure. D'autant plus qu'ils sont peu, pour ne pas dire aucun, à vouloir gracier le chansonnier. «C'est triste. Mais on ne peut pas prendre la démocratie en otage comme l'a fait Bernard Rappaz», déplore Christophe Darbellay,

président du PDC, qui résume ainsi ce que beaucoup pensent tout bas. Si le Valais politique et judiciaire reste inflexible, le Valais religieux ne s'impliquera pas non plus.

Amnesty n'interviendra pas

Ainsi, pour Mgr Brunner, évêque du diocèse de Sion: «L'éthique catholique dit clairement qu'une personne n'a pas le droit de mettre sa vie en danger. La vie humaine est un don de Dieu; personne ne peut en disposer à son gré, ni la personne elle-même ni des tiers. Cela vaut aussi bien pour le suicide que pour l'assistance au suicide, pour une grève de la faim – si la conséquence est la mort – aussi bien que pour la cigarette, l'alcool, la drogue... si par ces actes la vie humaine est réellement mise en danger.» Et si la Ligue suisse des droits

de l'homme et plusieurs autres personnalités valaisannes, difficile d'impliquer d'autres ONG, Amnesty International par exemple. Manon Schick, porte-parole de l'organisation active dans la défense des droits des prisonniers à travers le monde, avoue qu'elle n'a pas étudié le dossier en détail, mais: «Il ne nous semble pas que Bernard Rappaz ait été condamné à tort. A partir de là, c'est son droit le plus strict d'estimer que sa peine est disproportionnée, d'entamer une grève de la faim, et de choisir d'aller jusqu'au bout. Nous intervenons lorsque le procès est inéquitable, qu'une personne est condamnée pour des raisons politiques ou qu'elle est dans l'impossibilité de faire recours. Ce n'est pas le cas de Bernard Rappaz.»

S. G. et Camille Kraft

EN DATES

1953

► **Naissance**
Bernard Rappaz naît le 18 février à Saxon, en Valais.

2004

► **Deuil**
Décès de son fils Dorian, qui meurt à 3 ans après être tombé du tracteur de l'agriculteur dans un girobroyeur.

2010

► **Prison**
Incarcéré le 20 mars pour purger une peine de 5 ans et 8 mois, Bernard Rappaz entame une grève de la faim. Il en est à son 74e jour sans se nourrir et à plus de 150 jours de grève non consécutifs depuis le printemps.

ZU10

► **Grâce**
Le Grand Conseil valaisais doit statuer le 18 novembre sur la demande de grâce de Bernard Rappaz.

IMAGE LA DERNIÈRE PHOTO



Bernard Rappaz photographié le 24 octobre lorsqu'il était encore à la prison de Crétolange, en Valais. Il pesait encore 64 kilos, il n'en fait plus que 61 aujourd'hui.

«J'ai l'impression que, s'il devait mourir, ce serait une catastrophe pour tout le monde»

ANNE-CATHERINE MENÉTREY-SAVARY, ANCIENNE CONSEILLÈRE NATIONALE (VERTE, VD)

sente, Jacques de Haller avouait hier qu'il était aussi «quinze fois d'accord» avec l'esquisse de solution articulée dimanche dernier par Jean-Charles Rielle de nommer un expert externe pour dénouer la situation. «C'est vrai que, si une tierce personne évaluait si Bernard Rappaz peut encore subir sa peine dans les conditions actuelles, cela permettrait en tout cas d'attendre la décision du Grand Conseil valaisais sur sa demande de grâce.»

En colère contre la justice et tous ceux qui réclament de laisser mourir son ex-compagnon, Maggie Loretan espère encore un miracle. «En tout cas, son moral était assez bon. On a pu lui dire que des gens se mobilisaient pour lui puisqu'il ne reçoit plus les journaux.» Et la maman de Vanessa de raconter que Bernard Rappaz a encore hier longuement demandé à sa fille qu'il n'avait pas vue depuis deux mois de le comprendre, lui et son combat. En se quittant, père et fille se sont dit au revoir et non adieu. «Ils se sont promis qu'ils allaient se revoir, mais bien sûr ni l'un ni l'autre n'en est certain. Même si Bernard meurt, cette affaire ne sera pas finie pour autant. On ne se débarrassera ni de lui ni des questions qu'il pose au système», promet Maggie Loretan, qui pense déjà à demander un prochain congé à l'école de sa fille, pour que celle-ci puisse bientôt retourner voir son père à Genève. ■

www.lematin.ch/rappaz
Retrouvez notre dossier sur l'affaire Rappaz



Des heures insoutenables

Dans quelques jours, il sera mort. Nous aurons assisté, heure par heure, à son déclin physique. Su à quelle minute, le chanvrier Bernard Rappaz est devenu aveugle, à quelle seconde il est tombé dans une inconscience sans retour. Et nous aurons laissé faire. Laissez périr un homme qui était sous l'autorité de l'Etat.

La liberté de mourir? Quelle liberté quand on est prisonnier? Pourquoi établit-on mille surveillances pour éviter que les détenus ne se suicident si c'est pour laisser celui-là le faire?

On peut comprendre l'agacement des médecins à voir les juristes et les politiciens se décharger du problème sur eux. On saisit un peu moins leur désir de couper les ponts avec toute solution, en campant une position de principe si tonitruée qu'elle en devient suspecte d'être plus proche de l'orgueil que de l'éthique. Tous les praticiens de Suisse ont-ils vraiment le même avis sur ce cas?

On peut ne pas souffrir Bernard Rappaz. Ne supporter ni ce qu'il défend, ni sa posture de martyr, ni ses tentatives d'échapper au verdict de la justice. Mais on est au XXI^e siècle, dans un pays qui se veut modèle démocratique et figure de proue des droits de l'homme. Il est insupportable, insoutenable, cynique, de le laisser lentement mourir sous nos yeux et ceux de sa fille. La barbarie n'est pas de le nourrir de force mais de rester spectateurs inactifs ou rigolards.

Peu d'instances peuvent encore intervenir. Elles sont, notamment, valaisannes. Issues d'un canton aux racines catholiques, de tradition politique démocrate-chrétienne. On y affiche des valeurs, des principes. Mais, ces jours-ci, il n'y a plus personne pour y parler de compassion.

Dans quelques jours, cet homme-là sera mort. Nous en porterons-nous mieux? On aura, paraît-il, fait passer la justice et respecté l'éthique médicale. En fait, nous aurons tous participé à une assistance collective au suicide. Est-ce vraiment cela, sauver l'honneur?

LIRE EN PAGE 3

Sur sa dernière photo, le déclin est visible



C'est la dernière photo du chanvrier Bernard Rappaz. Elle a été prise le 24 octobre à Crêtelongue. Il pesait encore 64 kilos. Le gréviste de la faim n'en fait plus que

61. Il a perdu 30% de sa masse corporelle. Selon son avocat, il est lentement en train de perdre la vue et ne peut pas parler plus de dix minutes d'affilée.

Ce samedi, il a eu droit à quatre visites, dont celle de sa fille de 12 ans. En se quittant, tous se sont dit au revoir et non pas adieu.

Pendant ce temps, en Valais, personne ne se mobilise en sa faveur. Les députés du Grand Conseil, qui doivent procéder à l'examen de sa demande de grâce le 18 novembre, refusent de raccourcir le délai. Ni l'évêque du canton, M^{gr} Brunner, ni Amnesty International n'ont l'intention d'intervenir.

LIRE PAGE 3